



# Parc éolien Vaud'Air

Association de la région Gros-de-Vaud  
Communauté régionale de la Broye  
Les communes

Présentation du 7 mars 2011

**ALPIQ**



**SA KohleNusbaumer**



1. But de la rencontre
2. Enjeux
3. Présentation du projet
4. Potentiel
5. Principes et mesures
6. Impacts



## But de la rencontre

- Présenter le projet aux associations de communes
  - L'Association de la région Gros-de-Vaud
  - La Communauté régionale de la Broye
- Démontrer la logique du projet et la démarche de planification dans l'intérêt des gens vivant à proximité du site
- Obtenir votre soutien dans ce nouveau défi



# Enjeux



**80%** de toute l'énergie  
consommée en Suisse est  
importée et non-renouvelable!

Mesures :

- Réduire sa consommation d'énergie
- Développer les énergies renouvelables



## Pourquoi un parc éolien dans cette région?

La région possède un fort potentiel. A 135 m au dessus du sol, un vent puissant balaie la région. Il est équivalent à celui des pays nordiques.

L'éolien est actuellement la technologie renouvelable qui nécessite le moins de surface, qui engendre le moins de coût, qui bénéficie d'une situation de réalisation plus favorable.



# Présentation du projet



## Un partenariat fort entre des sociétés locales



Planification du projet

**SA KohleNusbaumer**



## Un partenariat fort entre des sociétés locales

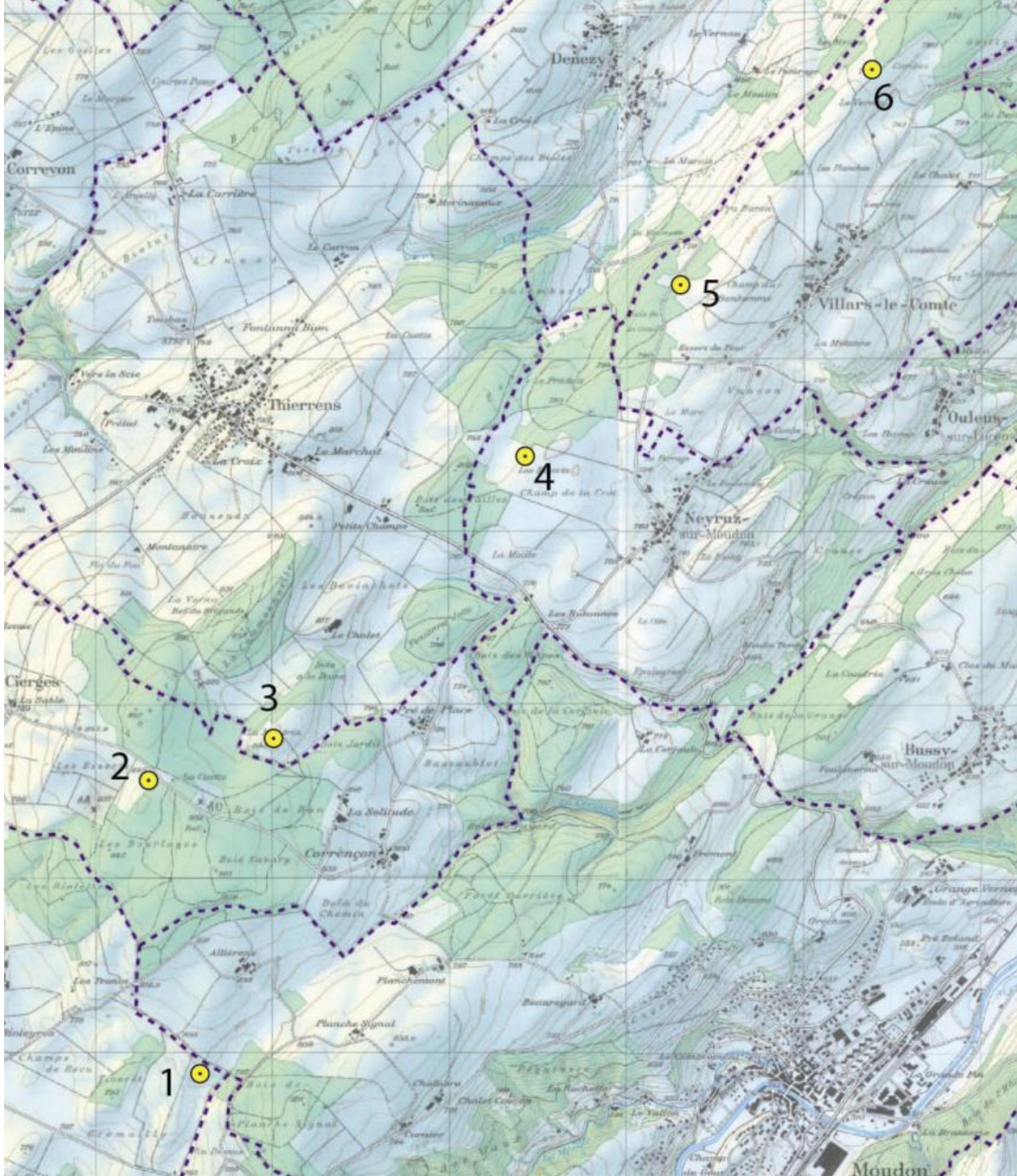
Alpiq EcoPower Suisse SA	> propriétaire 80%
Romande Energie SA	> propriétaire 20%
Communes	> partenaire



- Projet né d'une réflexion et d'une démarche cohérentes
- Initié à la suite des résultats obtenus lors de la recherche et l'identification de zones intéressantes pour l'accueil de projets éoliens
- Dans la continuité des projets déjà en cours de «*Tous-Vents*» et «*EolJorat*».
- En partenariat avec les communes

## Emplacements

- 6 éoliennes
- sur 7 km
- en zone agricole
- À 800 m d'altitude





# Potentiel



## Potentiel énergétique

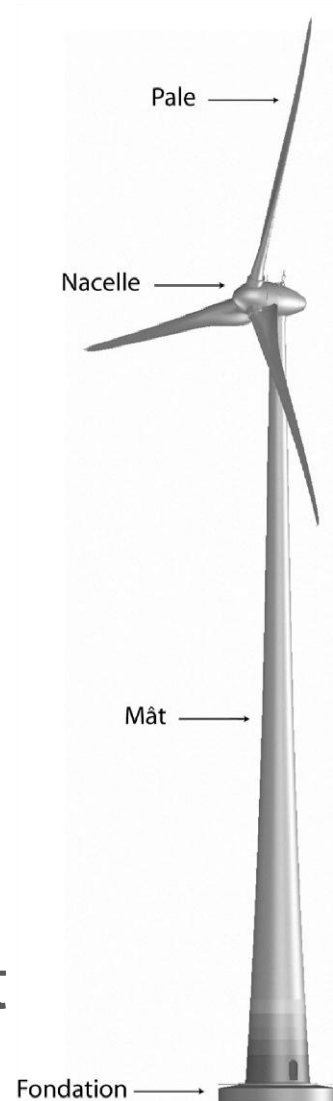
L'ensemble du parc produira 53 millions de kWh soit la consommation de 14'800 ménages.

Eolienne : Enercon E-101

Hauteur du mât : 135 m

Diamètre du rotor : 101 m

Raccordement : souterrain au réseau existant





# Principes et mesures



Nos principes de planification :



# Produire de l'énergie renouvelable

alliant la protection maximale de la population, une intégration paysagère exemplaire tout en favorisant l'intérêt des communes



## Nos mesures de planification :

Privilégier la puissance des éoliennes et réduire leur nombre :

- Produire un maximum d'énergie grâce à un nombre limité d'éoliennes
- Respecter largement les critères de protection de la population en gardant des distances largement supplémentaires
- Optimiser l'insertion paysagère du parc et utiliser au mieux la capacité d'accueil du parc



- Favoriser les collectivités publiques et créer un projet répondant aux critères les plus exigeants dans l'intérêt des communes
- Eviter si possible les secteurs de protection des eaux et d'empiéter sur des biotopes
- Limiter la création de nouveaux accès
- Tenir compte des besoins de l'agriculture et limiter les pertes de surface cultivable



## Critères environnementaux :

- L'intégration paysagère
- Les inventaires fédéraux
- Les forêts
- Les paysages
- Les vents
- Les eaux
- Les milieux naturels
- La faune

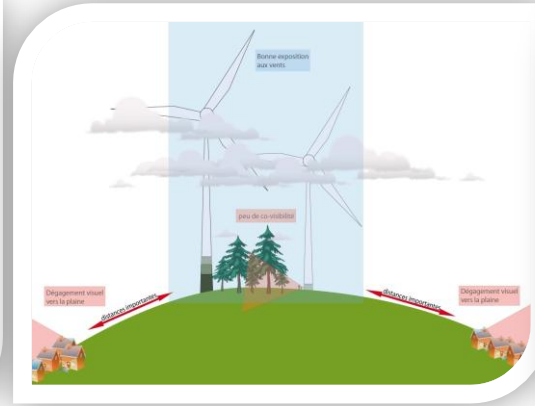
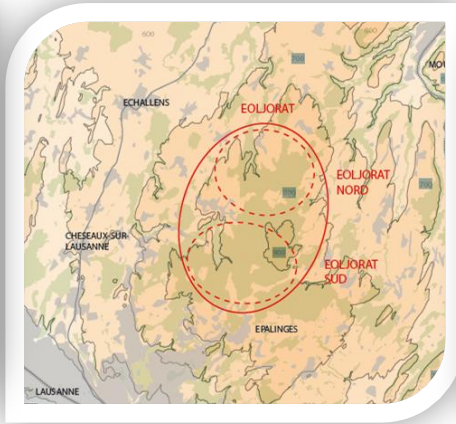


## Choix des emplacements :

- Le potentiel énergétique du vent
- Les accès
- La distance aux habitations
- Le raccordement au réseau électrique
- La proximité des consommateurs



## Choix des emplacements :



1. Approche globale
3. Approche locale

2. Approche régionale
4. Position finale



# Impacts



## Impacts

**Sols** : Impact temporaire liés aux travaux. Une exploitation normale sera reprise après chantier.

**Flore** : Impact minime sur la flore et les milieux naturels car agriculture intensive.

**Avifaune** : Impact faible sur les oiseaux nicheurs et migrateurs. La disposition des éoliennes permet d'éviter un impact fort.

**Chiroptères** : Site à priori sans grand conflits. Peu d'espèces.



## Impacts : bruit

Formule pour minimiser l'impact :

Distances élevées entre éoliennes et habitations + faible densité d'éoliennes + machines performantes = Impact sonore minimisé.

L'ensemble du parc respecte largement l'Ordonnance contre la protection contre le bruit (OPB) qui a pour but de protéger contre le bruit nuisible ou incommode.



## Impacts : bruit

Aspect non négligeable:

Les nuisances sonores peuvent être renforcées par des aspects émotionnels négatifs et engendrant une tolérance très limitée face aux éoliennes. Les nuisances sont perçues de manières différentes par chaque individu.



## Protection de la population

Dégagement visuel :

Privilégier les emplacements situés au sommet de la colline boisée, en bordure de forêt, dans le « dos » des villages

Bruit :

Privilégier les emplacements éloignés des habitations



## Compensation

Renforcement de la structure paysagère et de la biodiversité

Suppression d'éléments ayant un fort impact sur le paysage.

Un catalogue de compensation écologiques et paysagère sera proposé

Vue depuis Chapelle, sur la route qui mène à Martherenges



## Vue depuis St-Cierges, sur la route de l'Eglise



# Vue depuis Cronay





Retrouvez ces informations et suivez les étapes de développement du projet sur

[www.vaudair.ch](http://www.vaudair.ch)



# Merci de votre attention !

Place aux questions et discussion